

TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Bureau Syndical du 25 Mars 2025
Délibération n° 2025-20

OBJET : Autorisation annuelle de mise à disposition des véhicules de service.

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 du mois de Mars, le Bureau Syndical du Territoire d'Energie SMEG GARD dûment convoqués le 11 Mars 2025, s'est réuni à 10 heures dans la salle de réunion « Roland CANAYER », sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, Président du Syndicat.

M. Christophe ZARAGOZA est élu Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	E	A	Procuration
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X			
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X			
Annick CHOPARD	VAUVERT	X			
Lionel JEAN	CORCONNE	X			
Frédéric ESCOJIDO	NIMES		X		
François ABOU	PEYROLLES	X			
Jean-Luc CHAPON	UZES	X			
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X			
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE			X	
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X		
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X			
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X			
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X			
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X			
Jack VERRIEZ	MIALET	X			
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	X			
Frédéric FORTE	FOURNES		X		
Nathalie FABIE	ST SIFFRET			X	
Aline BASTIDA	GARONS	X			
Maurice BLACHAS	GENERAC	X			
Démisionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX				
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X			
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT			X	M. Lionel JEAN
Démisionnaire	ANDUZE				
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X		
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X			
		17	4	2	1

P = présent - E = Absents-excuses - A = Absents - Procuration = Absents avec procuration

Nombre de Membres en exercice	:	24
Nombre de Membres présents	:	17
Nombre de votes exprimés	:	18

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code général des Collectivités Territoriale, notamment l'article L2123-18-1-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, et notamment l'article L 5211 – 13 – 1,

Vu la circulaire de l'Etat, DAGEMO/BCG n° 97-4 du 05 mai 1997,

Vu la loi du 11 octobre 2013, relative à la transparence de la vie publique,

Autorisation annuelle de mise à disposition des véhicules de service - PAGE 2

Considérant que le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard dispose d'un parc automobile dont certains sont à disposition des agents et de ses membres dont les fonctions justifient une mise à disposition.

Vu le règlement d'utilisation des véhicules de service du Syndicat Mixte d'Electricité du GARD,

Considérant qu'une délibération annuelle est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution de véhicules de service aux membres du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard et aux agents,

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise à disposition des véhicules de service avec remisage à domicile utilisés par les agents exerçant les fonctions suivantes :
 - Directeur Général des Services Techniques
 - Conducteurs d'Opération
 - Assistants Technique
 - Chargés de mission
 - A titre exceptionnel, les agents en mission

L'utilisation des véhicules de service s'effectue pour les seuls besoins de l'activité.

En dehors des périodes de congés, ces agents sont autorisés à remiser le véhicule de service à domicile, compte tenu des contraintes particulières liées à leur poste.

Les agents et les membres du Syndicat ont l'usage, d'un télépéage, d'une carte de carburant ou d'un abonnement REVEO aux infrastructures de charge de véhicules électriques pour les besoins du service.

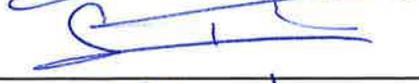
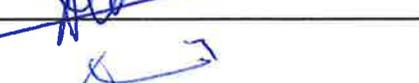
Ces véhicules ne peuvent pas faire l'objet d'un usage privatif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Aimé CAVAILLÉ
Président du TE GARD - SMEG

BUREAU SYNDICAL, MARDI 25 MARS 2025 à
NIMES

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Aimé CAVAILLÉ	Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

BUREAU SYNDICAL, MARDI 25 MARS 2025 à 18h30
NIMES

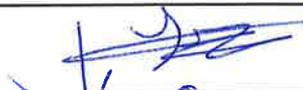
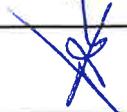
Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le



ID : 030-200039543-20250325-2025_20-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	 (P) L. SEAN